



RÉGION ACADÉMIQUE
PAYS DE LA LOIRE

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE
MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



Nantes, le 27/01/2020

Rectorat

Objet : modalités d'évaluation pour la première session des épreuves communes de contrôle continu (E3C) d'histoire géographie

Cette épreuve doit répondre à la fonction d'évaluation telle qu'indiquée dans l'article L 311-1 du 26/07/2019 du code de l'éducation : « **L'évaluation sert à mesurer et à valoriser la progression de l'acquisition des compétences et des connaissances de chaque élève.** »

Modalités d'organisation du contrôle continu à compter de la session 2021 :

https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=144063

La note de service:

https://cache.media.eduscol.education.fr/file/Bac2021/66/6/NDS_Histoire_Geographie_E3C_11_03666.pdf

Pour chacune des voies et séries, les épreuves sont adossées aux programmes de l'enseignement commun d'histoire géographie pour les classes de Première et de Terminale (rentrée 2021 pour ce niveau).

Les E3C sont des épreuves certificatives qui comptent pour l'obtention du baccalauréat et s'inscrivent dans un cadre d'apprentissage progressif, « en continu ». Afin d'y préparer au mieux les élèves, il convient de garder à l'esprit trois principes :

I--La progressivité des apprentissages : les sujets de la classe de Première guident davantage les élèves par leur formulation que les sujets de terminale. Cela est déterminant pour des évaluations de contrôle continu.

II--La réalité de la classe et ce que sont des élèves en situation d'apprentissage c'est-à-dire ce que les élèves peuvent avoir mémorisé d'une période de l'histoire ou d'un thème de géographie auxquels le professeur a pu consacrer 5h à 6h d'enseignement.

III--Les sujets correspondent aux exigences « moyennes » de la classe de Première, en terme de connaissances et de capacités et méthodes (organisation de la pensée, ancrage chronologique et spatial de l'argumentation par exemple). Rien n'interdit des sujets plus ambitieux mais les équipes doivent avoir un choix suffisant de sujets 'standard'.

1) NATURE DES ÉPREUVES

Durée de l'épreuve : 2 heures

Les épreuves communes de contrôle continu pour l'enseignement de l'histoire géographie dans la voie générale et technologique sont écrites. Elles sont composées de deux exercices d'une durée d'une heure chacun.

Pour la voie générale, l'épreuve se compose de deux exercices notés chacun sur 10 points :

- Question problématisée (cet exercice permet de travailler la mobilisation des connaissances, l'expression écrite et l'argumentation) **ET** analyse de document(s). Pour la question problématisée, nous vous renvoyons à la lettre de cadrage académique envoyée aux personnels enseignants le 21 novembre 2019.

Dossier suivi par
L'inspection pédagogique
régionale d'histoire-
géographie

[ia-ipr.histoire-
geographie@ac-nantes.fr](mailto:ia-ipr.histoire-geographie@ac-nantes.fr)

4, rue de la Houssinière
B.P. 72616
44326 NANTES Cedex 3



2/3

OU

- Question problématisée **ET** réalisation d'une production graphique.

N.B. Si la première partie du sujet porte sur l'histoire, la deuxième porte sur la géographie et (ou) inversement,

Si la première partie de la première épreuve de contrôle continu est en histoire, la première partie de la deuxième épreuve est en géographie et inversement.

Pour la voie technologique, l'épreuve se compose de deux exercices notés sur 10 points chacun :

- Questions appelant des réponses courtes. La notation de cet exercice est globale.

ET

- Analyse de document(s). L'exercice consiste en une reformulation des informations prélevées, la dernière question ouvre à la réflexion. La notation de cet exercice est globale.

2) MODALITES DE CORRECTION

Les modalités de correction de la première épreuve commune de contrôle continu s'assimilent à celles que les équipes mettent en œuvre dans le cadre d'un devoir commun souvent programmé en collège ou en lycée.

➤ LES ATTENDUS DE CORRECTION

Il est suggéré aux équipes qui ont présélectionné les sujets d'élaborer et de partager avec les correcteurs les attendus de correction. Pour chaque exercice, les attendus de correction prennent en compte **ce qu'un ou une élève de Première peut raisonnablement restituer à l'écrit pendant une heure** et montrer ce qu'il a appris et compris d'un thème étudié.

La correction des exercices permettra de valoriser toute démarche correcte, cohérente, en repérant les capacités et les connaissances mobilisées telles qu'elles sont annoncées dans les programmes.

➤ LES ANNOTATIONS

Les annotations sont formatrices et la restitution de la copie est un acte pédagogique : il s'agit d'apporter à chaque élève des informations sur ses acquis (connaissances, capacités maîtrisées de façon satisfaisante) et sur ce qui lui reste à construire prioritairement.

Une appréciation globale doit figurer sur la première page du devoir. La copie doit comporter des annotations explicites permettant aux élèves de comprendre leur évaluation et de travailler avec leurs enseignants pour progresser.

La note est en points entiers. Aucun élément de notation ne doit être inscrit sur la copie, cette notation étant récapitulée dans la partie de l'application qui lui est dédiée.

L'élève aura accès à la copie corrigée.

➤ L'EVALUATION DES CAPACITES MOBILISEES

Pour vous aider dans l'évaluation des capacités mises en œuvre lors des E3C, vous trouverez sur l'espace pédagogique disciplinaire académique, espace « Lycée », rubrique « E3C », des documents de travail de trois natures :

<https://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/>

Le premier document nommé « *Attendus des E3C* » est un document élaboré en concertation avec le groupe histoire-géographie de l'IGESR lors des journées des 14 et 15 janvier 2020. Il



3/3

correspond aux critères de réussite pour les principales capacités mobilisées dans les trois exercices. C'est un document commun à toutes les académies.

Le deuxième fichier nommé « *Echelles descriptives à compléter par les professeurs* », est un document de travail qui peut vous aider à cerner les niveaux de maîtrise des principales capacités mobilisées par l'élève pour chaque exercice. Ces grilles peuvent être complétées par les équipes disciplinaires en même temps que les attendus de correction. Elles ne sont pas à communiquer aux élèves au moment de la restitution des copies.

Les derniers documents proposent une progression des apprentissages de la Première à la Terminale pour la question problématisée et le croquis. A terme, ils peuvent servir de base d'échanges au sein des équipes disciplinaires pour construire des progressions communes des apprentissages en cycle terminal.

Ces trois documents ne présentent aucun caractère officiel ou obligatoire. Les équipes ont toute liberté pour les modifier.

Nous vous remercions sincèrement de votre engagement pour la réussite et la formation de tous vos élèves et vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos sincères salutations pédagogiques.

Le corps d'inspection d'histoire géographie.